



SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2002-03**Réserve pour les réunions techniques**

1. A sa 280^e session (mars 2001)¹, le Conseil d'administration avait décidé que le coût en 2002 du Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises nationales et la politique sociale, estimé à 112 000 dollars E.-U., serait financé par la réserve pour les réunions techniques figurant dans le programme et budget pour 2002-03.
2. A sa 282^e session (novembre 2001)², le Conseil d'administration avait approuvé le financement de neuf autres réunions techniques par la réserve pour les réunions techniques, pour un coût estimé à 1 069 150 dollars. Le Conseil d'administration avait noté qu'un solde était disponible pour d'autres réunions techniques et avait prié le Bureau de soumettre à la session de mars 2002 un document concernant l'utilisation de ce solde pour l'organisation d'autres réunions techniques en 2002-03.
3. Le solde restant dans la réserve pour les réunions techniques après financement de ces dix réunions s'élève à environ 204 000 dollars.
4. On trouvera dans l'annexe du présent document des propositions concernant d'autres réunions. Il est proposé que la commission choisisse soit *une* des réunions *a)* à *d)*, soit les deux dernières réunions (*e)* et *f)*), dont le coût est équivalent à celui de chacune des quatre premières.
5. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration que le solde de 204 000 dollars restant dans la réserve pour les réunions techniques soit utilisé pour financer la(les) réunion(s) technique(s) sélectionnée(s).***

Genève, le 4 février 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 5.

¹ Document GB.280/PFA/9/5.

² Document GB.282/PFA/6.

Annexe 1

Sélection d'autres réunions techniques de l'OIT en 2002-03

a) Réunion internationale sur la promotion du travail décent en situation de crise

Objectif: Concevoir des politiques et des programmes adaptés aux situations de crise afin que le travail décent devienne un objectif réalisable pour les populations et les pays concernés.

Les situations de crise rendent particulièrement difficile la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT en ce qui concerne la promotion et l'application des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, la promotion de l'emploi, la protection sociale, le tripartisme et le dialogue social. Or, il importe d'autant plus de promouvoir ces objectifs stratégiques et le travail décent lorsque l'exclusion sociale et économique menace des groupes déjà affectés par une crise.

b) Les investissements socialement responsables destinés à promouvoir le travail décent

Objectif: Recueillir des informations sur l'efficacité et l'incidence des investissements socialement responsables et définir le rôle que l'OIT doit jouer et les stratégies qu'elle doit mettre en œuvre dans ce domaine.

Cette réunion vise à répondre aux besoins dont fait état le rapport présenté par le Directeur général à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, intitulé «Réduire le déficit de travail décent, un défi mondial». Elle fait suite, par ailleurs, à l'atelier qui a eu lieu en mai 2001 intitulé *Investissement, emploi et travail décent: l'investissement socialement responsable à l'OIT*, et apporte une réponse aux employeurs et aux travailleurs, qui avaient manifesté un grand intérêt pour cette question.

c) Réunion d'experts tripartite: promouvoir le travail décent par la santé et la sécurité au travail dans le contexte de la mondialisation

Objectif: Elaborer des approches intégrées pour réduire le déficit de travail décent dans le domaine de la protection sociale.

Comme l'a fait observer le Directeur général dans son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent, un défi mondial*, l'ampleur du déficit de protection sociale est probablement moins reconnue que celle du déficit d'emplois ou de droits, bien qu'elle soit «véritablement préoccupante». Les participants examineront de manière systématique les raisons de l'évolution actuelle des accidents du travail et des maladies professionnelles et les remèdes possibles, contribuant ainsi aux travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

d) Pratiques exemplaires et enseignements des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail

Objectif: Renforcer l'aptitude des mandants de l'OIT et des autres parties prenantes à empêcher la propagation du VIH/SIDA et à en réduire les effets en faisant connaître les interventions sur le lieu de travail qui ont fait leurs preuves.

Le suivi et l'évaluation systématiques de la mise en œuvre du Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail au niveau de l'entreprise et au niveau national, outre leur apport en termes d'efficacité, constitueront une base pour la révision des programmes grâce à la diffusion des pratiques exemplaires et des enseignements tirés en la matière, ce qui permettra de reproduire et de multiplier les interventions efficaces.

e) Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes

Objectif: Définir les domaines d'action et les questions à traiter et élaborer des stratégies permettant aux organisations de travailleurs et d'employeurs de collaborer à l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes.

L'OIT étant l'hôte du secrétariat du Réseau de haut niveau pour l'emploi des jeunes, ce colloque bipartite réunira des représentants et des décideurs des organisations de travailleurs et d'employeurs, qui examineront les stratégies susceptibles d'améliorer les possibilités d'emploi des jeunes.

f) Sécurité et santé dans les ports

Objectif: Les documents, le recueil de directives pratiques et le guide de l'OIT sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires sont révisés et deviennent, après adoption, le Recueil de directives pratiques sur le travail portuaire. Les mandants de l'OIT participent au renforcement de la sécurité dans les ports et à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Les documents de l'OIT concernant la sécurité et la santé dans le travail portuaire doivent tenir compte de l'évolution des technologies et des menaces qui pèsent sur la sécurité dans les ports. Les terminaux sont de plus en plus spécialisés et les méthodes de transfert des marchandises de plus en plus sophistiquées; en outre, les responsables des ports et les travailleurs portuaires doivent s'occuper de la gestion des risques et des catastrophes et des questions de sécurité afin d'assurer la sécurité du lieu de travail et de son environnement et la protection des travailleurs.